

## DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION DE DIRECTEUR DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (BAFD)

## 1 - Bénéficiaires :

Toutes personnes domiciliées fiscalement en Haute-Vienne.

### 2 - Stages aidés:

- Stage de formation générale
- Stage de perfectionnement.

### 3 - Conditions d'attribution :

- Domiciliation, y compris fiscale, en Haute-Vienne.
- Avoir un quotient familial mensuel (ou celui de ses parents) inférieur ou égal à 769 €.
- Effectuer son stage auprès d'un organisme de formation agréé par le Ministère des Sports.
- Ne pas bénéficier d'une prise en charge du stage par un employeur.
- Le versement de la bourse sera effectué sur présentation d'une attestation dans un délai de 6 mois maximum après la fin du stage.
- Le cumul des aides publiques ne doit pas être supérieur au coût du stage.

### 4 - Montant des aides :

stage de formation générale		stage de perfectionnement
QF inférieur ou égal à 400 €	230 €	155 €
QF strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 769 €	180 €	105 €

### 5 - Pièces à fournir à l'appui de la demande :

- Imprimé de demande d'aide dûment complété.
- Attestation de fin de session de moins de six mois.
- Copie de la facture de l'organisme formateur.
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Copies intégrales des deux derniers avis d'impôt sur le revenu du foyer.
- **Photocopie du livret de famille** (si nom de famille différent des parents, dans le cas où vous leur êtes fiscalement rattaché(e)).
- Justificatifs de revenus et prestations :
  - > Pour les foyers allocataires CAF
  - Attestation datant de moins de 3 mois sur laquelle figure le quotient familial ;
  - S'agissant des parents d'enfants en garde alternée, avec partage des prestations familiales entre les deux parents, fournir les deux attestations de paiement et de quotient familial.
  - Pour les foyers non allocataires CAF
  - Attestation sur l'honneur mentionnant que le foyer n'est pas allocataire de la CAF.

### 6 - Procédure:

Le dossier complet doit être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil départemental PÔLE DEVELOPPEMENT
Direction culture-sport-vie associative
Mission jeunesse - vie associative
11, rue François Chénieux
CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1

- La décision est prise par la Commission permanente du Conseil départemental.
- L'aide est versée directement à son bénéficiaire.

### 7 - Renseignements complémentaires :

Ils peuvent être obtenus auprès de la Mission jeunesse - vie associative du Conseil départemental :

Tél.: 05.44.00.14.68

Email: aidebafabafd@haute-vienne.fr



# DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION DE DIRECTEUR DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (BAFD)

NOM: Tél. Adresse: Profession:	Email:		
Pour quel stage sollicitez-vous une aide (c	ochez la case correspondante) :		
□ Formation générale	□ Perfectionnement		
Auprès de quel organisme vous êtes-vous  Coût de votre stage :			
Dates du stage :Lieu du stage :			
Bénéficiez-vous d'autres aides pour faire	votre formation (cochez la case co	rrespondante) :	
□ OUI			
☐ Caisse d'Allocations Familiales :		montant : €	
□ Mutualité Sociale Agricole :		montant : €	
□ Région Nouvelle-Aquitaine :		montant : €	
☐ Autre (précisez) :		montant : €	
□ NON			

Bénéficiez-vous d'une prise en charge du stage par un employeur (cochez la case correspondante) :			
<ul><li>□ OUI</li></ul>			
Fait à :	Le :		

Signature du demandeur